

BILAN DE L'ANNEE 2016 ET PREVISIONNEL ACTIVITE 2017 DE L'ECOLE DE VOILE DE LA SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI PORT CAMARGUE !

Au cours de l'année 2016, les 4 sessions habituelles de l'école de voile loisir ont eu lieu, avec ajout d'un quatrième moniteur sur plusieurs sessions, et un nombre d'élèves variant de 20 à 32 par cours.

Certains élèves dont la progression a permis d'atteindre le niveau 3 ont en outre pris part aux régates de critérium départementales et à un stage de ligue FFV.

Pour les élèves en optimist de niveau 3 ayant fait le stage et les régates, quelques sorties test ont été mises en place, encadrées par des bénévoles, afin de préparer la mise en place en 2017 de l'école de voile compétition.

En 2017,

L'école de voile loisir continuera sur le même fonctionnement, avec le prestataire de services UCPA.

L'école de voile compétition de la SNGRPC démarrera avec un entraîneur et le soutien des bénévoles :

- elle s'adressera aux enfants sur optimist uniquement dans un premier temps ;
- les enfants devront avoir le niveau 3 de la FFV : « évoluer librement dans une zone de navigation surveillée » ; si demandés il y a pour des enfants de niveau 2, elles seront examinées par la commission voile compétition et sur avis des moniteurs
- elle pourra accueillir jusqu'à 6 enfants en 2017
- les cours seront proposés les mercredis après-midi, entre 35 et 40, en dehors de vacances, auxquels s'ajouteront environ 10 journées les samedis ou dimanches.
- les enfants inscrits à la voile sportive, et leurs parents de fait, s'engagent à participer aux régates de critérium départementales, et régionales de ligue, ainsi qu'à l'ensemble des cours.
- Les bateaux et l'entraîneur seront mis à disposition par la SNGRPC. Les coureurs et leurs parents signeront une convention de mise à disposition du matériel précisant les modalités.



- Une participation financière sera demandée aux parents : pour le programme décrit ci-dessus (mise à disposition du matériel et cours avec l'entraîneur et/ou les bénévoles habilités de la SNGRPC), et sur l'année 2017, le montant à régler est de 300 € par enfants, auxquels s'ajoute l'adhésion au club SNGRPC 10 €, et la licence FFV compétition 28 €. Des échelonnements de paiement peuvent être mis en place.

Comme indiqué ci-dessous des déplacements pour accompagner les coureurs sont à prévoir, qui peuvent être mutualisés, ainsi que les inscriptions aux régates, de 70 à 100 € par an. Il est possible de souscrire un supplément rachat de franchise en cas de dommage auprès de la FFV.

La mise en place de l'école de voile compétition est conditionnée par 2 prérequis indispensables, à la base du fonctionnement, sans lesquels rien ne peut s'envisager :

1. **Les enfants souhaitant participer doivent être volontaires et impliqués, prêts à s'engager et suivre tous les entraînements et participer aux compétitions et manifestations locales et régionales**
2. **Tout autant que les enfants, leurs parents doivent s'inscrire au même titre dans le projet, avec un implication dans la vie globale de l'école et sur la durée.**

La SNGRPC porte le projet, le planning, le budget et met à disposition les moyens.

Les parents prennent part entière au bon déroulement du projet, à la participation de leurs enfants, aux déplacements, au financement des cours et éventuellement du matériel et à son transport sur les lieux des manifestations.

Il est demandé aux enfants intéressés de le signaler au secrétariat de la SNGRPC avant le 16/02/17.

Une réunion d'information sera organisée pour répondre aux questions de celles et ceux qui sont intéressé(e)s pour intégrer la section VOILE COMPETITION.